



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

**AMENDMENT NO.
N° DE LA MODIFICATION**
002

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

robert.bonomo@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title – Titre Sweatshirt and Sweatpants, Fleece Coyote Brown, Integrated Clothing Ensemble (ICE) & Jacket, Fleece, Static Dissipative, CADPATTM, Temperate Woodland (TW) Chandail et Pantalons en molleton de combat, Brun Coyote, Ensemble de vêtements intégrés (EVI) & Veste molletonnée, dissipation de charge statique, DCamCmc, régions boisées tempérées (RBT)	Solicitation No. – N° de l'invitation W8486-207123/A
Date of Amendment – Date de modification 2 October 2020 / le 2 octobre 2020	
Address Enquiries to: – Adresser toutes questions à : Robert Bonomo by e-mail to / par courriel à: Robert.bonomo@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de telephone 819-939-7504	FAX No. – N° de fax N/A
Destination See herein	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At: – à : 14:00 EST / 14:00 HAE

On: – le : 10 Nov 2020 / 10 nov 2020

Delivery Required – Livraison exigée See herein.
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) Name – Nom _____ Title – Titre _____ Signature _____ Date _____

Amendement 002

La présente modification administrative concerne la demande de soumissions W8486-207123/A et vise à :

- **Reporter la date d'échéance de la demande de soumissions, qui était le 20 octobre 2020, au 10 novembre 2020 à 14 h (HNE).**
- **Répondre aux questions concernant la demande de soumissions.**
- **Apporter des modifications aux modalités du document de la demande de soumissions.**
- **Modifier le tableau I de l'annexe C.**

À part les modifications ci-dessous, toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.

Questions

1. **En vue de préparer les échantillons préalables à l'attribution du contrat, en ce qui concerne les tissus indiqués à l'annexe E, tricot de polyester, velours double face, 275 g/gm2 et à l'annexe G, tissu sergé, nylon et coton, est-il possible de préciser si nous pouvons utiliser des couleurs de remplacement pour ces échantillons?**

Il est possible de remplacer la couleur des échantillons de vêtements à condition que les tissus en soi répondent aux exigences prévues dans la spécification, sauf celles concernant la couleur. Toutefois, les échantillons de tissu doivent respecter les couleurs et les motifs indiqués dans la spécification pour les besoins de l'évaluation des soumissions.

2. **Quel fournisseur de tissu (comme le fournisseur du tissu de base) a été utilisé par les fournisseurs retenus dans le cadre d'appels d'offres semblables?**

En règle générale, nous ne communiquons pas ce genre de renseignements. Il incombe à l'entrepreneur de trouver les sources d'approvisionnement afin d'inclure d'éventuels nouveaux fournisseurs qualifiés. À titre informatif : Les anciens fournisseurs connus pour le molleton en motif DCamC conforme à la spécification se terminant par 213 ne sont plus en activité; l'ancien fournisseur du molleton conforme à la spécification se terminant par 242 était Stedfast; les fournisseurs du tissu sergé conforme à la spécification se terminant par 121 comprenaient Lincoln/Monterey et Duvaltex.

3. **En ce qui concerne les exigences préalables à l'adjudication pour le tricot de polyester, velours double face, 275 g/gm2, Brun coyote (DSSPM 2-280-213 – Annexe E), un rapport d'essai est exigé pour la couleur Brun coyote; veuillez indiquer quelle est la propriété visée par l'essai de cette couleur.**

La couleur doit présenter un bon appariement visuel avec la pastille de couleur no 20150 de la norme AMS-STD 595 citée en référence. Les coordonnées colorimétriques et les conditions

d'essai pour l'appariement avec des instruments sont précisées dans la norme AMS-STD 595. La différence de couleur devrait être $\Delta E_{CMC2:1} < 2$. Conformément au paragr. 3.5.2 de la spécification DSSPM 2-2-80-213 : « L'appariement des couleurs visibles avec les modèles approuvés doit être réalisé conformément à la procédure d'évaluation no 9 de l'AATCC, option B, lumière du jour D65. Le métamérisme doit être minimal lorsque la source de lumière change. » Il est à noter que le responsable technique et l'équipe responsable de l'évaluation des soumissions procéderont à l'évaluation finale pour déterminer si l'appariement visuel des couleurs est acceptable.

- 4. En ce qui concerne les exigences préalables à l'adjudication pour le tissu sergé, nylon et coton, (oléofuge et hydrofuge), Brun coyote (DSSPM 2-2-80-121 – annexe G) : un rapport d'essai est exigé pour la couleur Brun coyote; veuillez indiquer quelle est la propriété visée par l'essai de cette couleur.**

La couleur doit présenter un bon appariement visuel avec la pastille de couleur no 20150 de la norme AMS-STD 595 citée en référence. Les coordonnées colorimétriques et les conditions d'essai pour l'appariement avec des instruments sont précisées dans la norme AMS-STD 595. La différence de couleur devrait être $\Delta E_{CMC2:1} < 2$. Conformément au paragr. 3.5.2 de la spécification DSSPM 2-2-80-213 : « L'appariement des couleurs visibles avec les modèles approuvés doit être réalisé conformément à la procédure d'évaluation no 9 de l'AATCC, option B, lumière du jour D65. Le métamérisme doit être minimal lorsque la source de lumière change. » Il est à noter que le responsable technique et l'équipe responsable de l'évaluation des soumissions procéderont à l'évaluation finale pour déterminer si l'appariement visuel des couleurs est acceptable.

- 5. Un rapport d'essai est exigé pour la réflectance dans l'infrarouge, mais on renvoie au paragr. 3.6 de l'annexe G qui vise toutes les couleurs des motifs DCamCMC. Veuillez préciser quelle est l'exigence concernant la réflectance dans l'infrarouge pour la couleur Brun coyote.**

Dans le cadre du présent appel d'offres, l'exigence concernant la réflectance dans l'infrarouge (RIR) visant la couleur Brun coyote de cette spécification n'est pas évaluée selon un principe réussite ou échec. Toutefois, il faut présenter un rapport des résultats de l'essai portant sur cette propriété conformément aux conditions d'essai mentionnées dans la spécification DSSPM 3-6-80-001 pour le DCamC.

- 6. En ce qui concerne le molleton en motif DCamC (RBT) (NNO 8415-20-005-7651), DSSPM 2-2-80-242, y a-t-il une exigence concernant la conformité de la RIR?**

Les exigences relatives à la RIR sont traitées au paragr. 3.4.2 de la spécification DSSPM 2-2-80-242.

Les modifications administratives sont les suivantes :

AU point 4.1 (b), Procédures d'évaluation

Supprimer la clause en entier.

Ajouter la clause :

(b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions. Des entrepreneurs peuvent faire partie de l'équipe d'évaluation.

À l'annexe C (Tableau I: Tableau des mensurations – Pantalon en molleton de combat DCamC de l'ensemble de vêtements intégrés (EVI))

Supprimer la clause en entier.

Ajouter la clause :

DSSPM 2-5

SWEATPANTS, COMBAT, CADPAT, INTEGRATED CLOTHING ENSEMBLE (ICE) /
TABLEAU DES MENSURATIONS - PANTALON EN MOLLETON DE COMBAT DCamC DE
L'ENSEMBLE DE VETEMENTS INTEGRES (EVI)

17 September - 2020

MEASUREMENTS OF BODY / MENSURATIONS					MEASUREMENTS OF GARMENT / MESURES DU VÊTEMENT							
SIZES BY HEIGHT AND WAIST / TAILLES PAR HAUTEUR ET TOUR DE TAILLE	WITHOUT SHOES / HAUTEUR SANS CHAUSSURE		WAIST / TAILLE	NATO SIZES / TAILLE OTAN	WAIST RELAXED / TOUR DE TAILLE - PLEINE EXTENSION	SEAT 4" ABOVE CROTCH SEAM / FOND (A 4 PO DESSUS LA FOURCHE	THIGH 1" BELOW CROTCH SEAM / CUISSE A 1 PO SOUS LA FOURCHE	BOTTOM LEG OPENING WITH SLIDE FASTENER CLOSED / LARGEUR AU BAS	INSEAM / COUTURE D'ENTRE JAMBE FINE	SLIDE FASTENER LENGTH AT FLY / LONGUEUR DE LA FERMETURE À GLISSIÈRE À LA BRAGUETTE	OUTSEAM FROM TOP OF WAISTBAND / COUTURE EXTÉRIEURE	BOTTOM LEG SLIDE FASTENER / FERMETURE À GLISSIÈRE AU BAS
6426	5' 1" to	X-SHORT / X-COURT	23-26	7075-6070	22	38	24	15	26	6 1/2	37	12
6430	5' 3 1/2"		27-30	7075-7080	26	42	26					
6434			31-34	7075-8090	30	46	28					
6730	5'4"	SHORT / COURT	27-30	7580-7080	26	42	26	15	28	7 1/2	40	13
6734	to		31-34	7580-8090	30	46	28					
6738	5'6 1/2"		35-38	7580-9000	34	50	30					
6742			39-42	7580-0010	38	54	32					
7030	5'7" to 5'9 1/2"	REG.	27-30	8085-7080	26	42	26	15	30	8 1/2	43	14
7034			31-34	8085-8090	30	46	28					
7038			35-38	8085-9000	34	50	30					
7042			39-42	8085-0010	38	54	32					
7046			43-46	8085-1020	42	58	34					
7330	5'10" to 6'1/2"	TALL / GRAND	27-30	8590-7080	26	42	26	15	32	9 1/2	46	14
7334			31-34	8590-8090	30	46	28					
7338			35-38	8590-9000	34	50	30					
7342			39-42	8590-0010	38	54	32					
7346			43-46	8590-1020	42	58	34					
7634	6'1" to 6'3 1/2"	X-TALL / X-GRAND	31-34	9095-8090	30	46	28	15	34	10	48 1/2	14
7638			35-38	9095-9000	34	50	30					
7642			39-42	9095-0010	38	54	32					
7646			43-46	9095-1020	42	58	34					
TOLERANCE PLUS OR MINUS					1"	1"	1/2	1/2	1/2	0	3/4	0

DIMENSIONS ARE IN INCHES

SPIEC513